

Mesdames, Messieurs les Proviseurs de Guyane,
Mesdames, Messieurs les Proviseurs Adjointes
Mesdames, Messieurs les Agents comptables,
Mesdames, Messieurs,

Après avoir visité la quasi totalité de vos établissements, je suis très heureux de vous accueillir dans la salle des délibérations de la Cité Administrative Régionale. Permettez-moi donc de vous **souhaiter** la bienvenue et de formuler le vœu que cette rencontre qui est un temps fort de l'écoute et du dialogue qui nous lie, vienne en renforcer encore plus la qualité.

Ce qui nous rassemble ce matin, au-delà des règles formelles de compétences et de la loi, c'est notre intérêt incompressible pour l'éducation et l'importance de ce sujet pour notre société et son développement.

En vous recevant dans l'enceinte de cette salle des délibérations, je veux que ce geste soit clair pour tous. **Les lycées ne sont pas des charges pour la Région. Avec les proviseurs et les proviseurs adjoints qui les dirigent, avec les agents comptables et le personnel technique transféré depuis la loi de décentralisation de 2004, les lycées sont pour la Région de véritables partenaires, et c'est en tant que tels que j'ai le plaisir de vous accueillir ce matin.**

Il s'agit d'un partenariat fort qui prend en compte l'autonomie des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Je suis encore et pour partie lié au Budget Primitif de mon prédécesseur et je souhaite que ce partenariat soit total et qu'il tienne compte ainsi pleinement des intérêts de la communauté éducative de Guyane.

La collectivité intervient aujourd'hui aux côtés des 14 lycées de Guyane et des trois collèges qui accueillent une classe de seconde. Ces établissements, qui servent de siège à la communauté éducative, sont de véritables lieux de convergence du service public, auquel nous participons pleinement. L'éducation, c'est ainsi un quart du budget de la Région. C'est de loin notre plus gros poste d'investissements.

Au niveau des lycées, la Région intervient, comme vous le savez, pour la construction. Elle intervient pour le fonctionnement de vos établissements,

sous la forme de dotations annuelles qui ne cessent d'augmenter. La collectivité intervient également au niveau des premiers équipements mais aussi des équipements informatiques, matériels, scolaires et pédagogiques. L'intervention de la région porte ainsi directement sur l'ensemble du corps même des lycées.

Mais elle porte aussi sur l'environnement et l'encadrement scolaires. D'abord avec les Adjointes Techniques des Etablissements d'Enseignement qui, à côté du personnel de l'éducation nationale notamment les enseignants, font un travail essentiel dans l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique.

Avec le gardien devant garantir la sécurité dans les lycées, j'ai décidé des appels d'offres ouverts. Avec l'aménagement des abords de vos établissements. Avec les internats et le réseau des familles hébergentes. Avec le transport terrestre et aérien des lycéens que la Région assume au-delà de ses compétences.

L'intervention de la Collectivité embrasse donc en dehors de l'encadrement pédagogique qui repose largement sur le travail des professeurs quasiment l'ensemble des dimensions de la vie de vos lycées.

C'est une intervention qui, dans l'intérêt de la communauté éducative de Guyane, se veut souple avec par exemple les Adjointes techniques des Etablissements d'Enseignement, qui relèvent statutairement de la Région mais qui sont au quotidien placés sous l'autorité des proviseurs.

C'est une intervention évolutive. Elle s'adapte aux besoins qui je dois le reconnaître sont très fluctuants dans le domaine de l'éducation et à la pression des effectifs qui caractérise le système éducatif de la Guyane.

Elle se déploie sous ce rapport sur trois grands bassins : Le bassin de l'Ouest qui comprend 4 lycées pour un effectif total en 2009 de 2 216 lycéens. Le bassin de Kourou qui comprend 3 lycées, bientôt 4, pour un effectif total de 1 607 lycéens. Le bassin de l'île de Cayenne- Rémire-Montjoly qui lui comprend 7 établissements pour un total de 6 536 lycéens.

Vous le voyez, l'intervention de la Région est également une intervention territorialisée. Elle est donc au principe de l'équilibre des pôles démographiques, des bassins de vie, et de l'égalité des chances

et va largement dans le sens d'un développement intégré du système éducatif.

Vous comprenez ainsi que les lycées soient pour la Région des partenaires importants. C'est d'ailleurs dans ce double contexte d'égalité des chances et d'égalité des territoires que la Région entend poursuivre ses efforts pour aider les lycées de Guyane à relever encore le défi de la quantité.

Pour être attentif à la vie de vos établissements, je sais que vous êtes plusieurs lycées à proposer de nouvelles filières pour la rentrée.

Mais j'ai retenu aussi dans les correspondances qui me parviennent que vous êtes plusieurs à déclarer ne pas pouvoir faute de place répondre à une telle exigence. **Pour trouver des solutions à ces problèmes structurels, je voudrais que nous prenions l'habitude au-delà des besoins propres à chaque établissement de réfléchir et d'opérer par bassin, en mutualisant tout ce qui peut l'être entre les lycées d'un même bassin.**

Au niveau de chaque bassin, je propose que nous améliorions ainsi la situation relative de chaque établissement par des mesures permanentes de rationalisation à partir de l'usage alterné et intelligent des équipements.

Il me semble que certains l'ont déjà mis en pratique, et c'est tant mieux !

La même démarche me paraît digne d'intérêt pour l'utilisation d'un atelier ou même d'une simple machine-outil qui mutualisée entre deux établissements permettrait et à l'un et à l'autre d'amortir avec plus de facilité mais aussi de rationaliser des dépenses d'investissement

Ce qui me préoccupe ici c'est l'équilibre de chaque bassin. Les lycées ont l'habitude de signer des conventions avec la Région. Je vous encourage à signer des conventions entre vous pour optimiser le service offert aux lycéens et soutenir l'équilibre au niveau de chaque bassin d'éducation.

L'ouverture des filières selon cette approche peut laisser augurer de véritables et de nouvelles possibilités non explorées jusque là. Je sais que vous êtes Mesdames, Messieurs les Proviseurs, très attachés à la notion d'autonomie de vos établissements. Cela est légitime. En même temps, en

raison de nos spécificités notamment la pression des effectifs qui coïncide en sens inverse avec la réduction des moyens, cette notion d'autonomie peut garder tout son sens justement grâce à une meilleure solidarité entre les lycées qui appartiennent au même bassin.

La mutualisation à laquelle je vous convie n'a donc rien d'un désengagement. Elle correspond au contraire à une mesure de massification. Elle consiste à donner plus de moyens aux lycées d'un même bassin qu'à chaque lycée pris isolément. A deux, à cinq, à sept, nos lycées seront plus forts que chaque lycée tout seul. Ensemble ils auront plus de moyens pour peser en plus du défi de la quantité sur le défi de la qualité.

La question de la qualité a trait nécessairement aux équipements. Mais elle porte également sur le choix des filières ; domaine dans lequel la Région intervient en collaboration avec le Rectorat. Je ne vous cache pas que je souhaite donc que nous travaillions beaucoup plus ensemble à une nouvelle économie des filières, dans le cadre d'un système éducatif qui n'est pas fermé sur lui-même, mais qui tire toute sa légitimité dans les réponses liées à l'emploi, à l'insertion qu'il tente de formuler et d'offrir à la société qui l'englobe.

Parlant du défi de la quantité et de la qualité, je veux rappeler que les lycées ont vocation à organiser non seulement l'égalité des chances par l'accès au savoir, mais aussi l'égalité des conditions par l'égal accès qu'ils doivent favoriser et garantir à tous.

Je crois que nous avons tous intérêt à réfléchir en Guyane sur ces grandes questions alors que le Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY, a annoncé une réforme des lycées qui sera progressivement mise en place dès la rentrée 2010. Je propose que nous travaillions selon un calendrier à définir en étroite collaboration avec le Recteur de Guyane, Madame Florence ROBINE, mais aussi directement avec le Gouvernement pour ne pas rester en dehors de la réforme. De quel lycée voulons-nous en Guyane ? Pour quel accompagnement des enfants ?

Par rapport à ces deux questions, l'ambition de la Région est de garantir le meilleur accueil à tous les lycéens mais aussi l'égalité de traitement. C'est pourquoi je souhaite que nous nous intéressions particulièrement sur les 3 prochaines années, pour chaque bassin, et à chaque établissement à

l'intérieur des différents bassins, à la question de l'intégration des handicapés.

Le Préfet de Région, Monsieur Daniel FERREY, s'apprête à ouvrir un vaste chantier, dont l'objet sera de faire un état des lieux de la situation de la Guyane dans ce domaine et de prévoir des mesures d'ajustement qui s'imposent.

J'ai d'ores et déjà demandé aux services de la Région d'établir en interne ou en externe un rapport complet sur les moyens qu'organisent nos lycées pour l'accueil et l'accompagnement des handicapés et voir dans quelle mesure nous pouvons avec le soutien de l'Etat, qui a la charge de la protection et de la promotion des personnes handicapées, conduire dans ce domaine vers l'excellence nos différents lycées.

Il faut agir au cas par cas, notamment à cause de la loi du 11 février 2005 qui pose le principe de l'intégration scolaire des handicapés en priorité dans l'établissement scolaire le plus proche du domicile de l'élève. Dans le cas contraire, et je vous le dis en toute transparence, ce n'est pas la responsabilité de la Région qui est engagée mais la responsabilité sans faute de l'Etat qui peut être condamné à verser de lourdes amendes aux victimes.

Comme dans ce domaine, partout où il n'est pas possible de mutualiser par bassin, la Région s'engage sur les cinq prochaines années à agir au cas par cas à l'intérieur des différents bassins éducatifs.

Ainsi au niveau du bassin de l'ouest, la Région procèdera à la couverture du plateau sportif et au ravalement des façades du lycée Bertène Juminer.

La collectivité procèdera pour le compte du lycée Lumina Sophie à l'élaboration d'un schéma directeur fonctionnel, à la couverture du plateau sportif, à la clôture de l'établissement et à la construction d'un bâtiment dédié à la demi pension.

Au niveau du bassin de Kourou, la Région procèdera pour le compte du lycée Matiti à l'extension de l'internat et de la cuisine, à l'extension et à la climatisation de la salle de réunion et au ravalement des façades.

La collectivité procèdera au ravalement des façades du Lycée Gaston Monnerville, à la reprise des cheminements piétons et à l'extension du parking.

Au niveau du bassin de l'île de Cayenne, Rémire-Montjoly la Région procèdera au ravalement des façades du Lycée Léon Gontran Damas, à la couverture du plateau sportif, des vestiaires, et de l'espace gradins, au remplacement des menuiseries aluminium, à la reprise de l'étanchéité de certaines zones, à la création au niveau du parking du lycée d'une sortie vers la Matourienne et à la création de 3 logements de fonction supplémentaires.

La collectivité procèdera pour le compte du lycée Félix Eboué à l'extension du bâtiment administratif, à la reprise du réseau Eau potable du lycée, à la réhabilitation du gymnase, à la création d'espaces dédiés au sport et à la création d'un atelier pour les ouvriers professionnels.

La Région assurera pour le lycée de BALATA la création d'un internat filles/garçons.

Pour le lycée Jean-Marie MICHOTTE, la collectivité procèdera à la création d'un magasin général et d'un DCI, au ravalement des façades et à la création de logements de fonction.

Pour le lycée Max Joséphine, nous procéderons à l'élaboration d'un schéma directeur fonctionnel.

La région procèdera pour le lycée Melkior et Garré à la couverture du plateau sportif et à la création d'un atelier pour les ouvriers professionnels.

Il va sans dire que dans l'ordre d'apparition de leurs besoins en constructions neuves, l'ensemble des lycées de Guyane ont vocation à apparaître sur cette liste programmatique et à disposer de l'accompagnement de la Région dans tous les domaines qui relèvent de notre compétence.

Dans les correspondances que m'adressent les chefs d'établissements, c'est pratiquement au quotidien que les besoins ponctuels apparaissent. La collectivité redoublera d'efforts pour pouvoir répondre au mieux à vos attentes et continuer à régler en même temps les problèmes structurels auxquels vous devez faire face.

Je dois à ce sujet vous annoncer que dans le cadre de l'exercice des services d'accueil, d'hébergement et de restauration transféré à la Région par la loi

de 2004, j'ai préféré reporter à la rentrée prochaine, pour ne pas céder à la précipitation, la question de l'harmonisation des tarifs, des modes de facturation et de gestion des services annexes.

Dès que vous aurez réglé les points importants de la rentrée, je convierai le Cabinet Agriate Conseil qui nous accompagne sur cette question à votre rencontre afin que nous dégagions ensemble un vrai consensus sur des questions pratiques et importantes comme celle liée au recrutement ou non au sein des établissements de diététiciens qui sont sans doute les meilleurs garants pour nos lycéens du lien entre nutrition et santé.

Et puis dès cette année, eu égard à la pression des effectifs, la Région préparera une nouvelle phase de programmation afin de dégager en partenariat avec l'Etat et les communes du foncier dans les zones de forte poussée démographique et de prévoir de nouvelles constructions.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous dire ce matin, dans le cadre d'un dialogue républicain, franc que je souhaite totalement libre et ouvert.

Je vous remercie.